

COMPTE-RENDU DE SÉANCE
Séance du 15 juin 2022

Le 15 juin 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, MENARD Claudine, PONTHEU Jean-Claude, FRANÇOIS Marc, COTTIN Gilbert, LAVILLETTE Vanessa, PARMENTIER Régis, BOROWIAK Émilie, JONARD Fabien, GRANDHOMME Didier, BOUTHORS Frédéric, JONARD Magalie, VASSEUR Jean-Jacques.

Absent excusé : M. ROUCOU Jérémy.

Absent : M. LEMAIRE Rémi ;

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Gilbert Cottin

1/ DELIBERATION

Maîtrise d'œuvre des travaux connexes pour l'Aménagement Foncier Agricole :

M. le maire informe le conseil municipal de la commune de PAS-EN-ARTOIS de la lettre reçue du président de la commission intercommunale d'aménagement foncier dans le cadre des opérations de d'aménagement foncier des communes d'AMPLIER, FAMECHON, HALLOY, MONDICOURT, ORVILLE, PAS-EN-ARTOIS, POMMERA et THIEVRES.

Le conseil doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du code rural et de la pêche maritime indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental, décidés par la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Le financement de ces travaux est assuré par une subvention du conseil Départemental aux taux suivants, applicable au montant hors taxes des travaux :

TRAVAUX CONNEXES - Commune de PAS-EN-ARTOIS
 Estimatif et descriptif simplifié par référence de travaux

Référence travaux	TYPE DE TRAVAUX	Quantité	Observations.	Prix unit. HT	Unité	Montant H.T.	Maîtrise d'ouvrage	Répartition des financements H.T.					
								Taux %	Financement CD 62	Taux %	Financement CNE	Taux %	Financement A.F.A.F.A.F.E.
PA	Entrée de parcelle	9		350.00 €	u.	3 150 €	AF	-	-	-	-	100 %	3 150 €
PA 01	Haie	46		30.00 €	ml	1 380 €	AF	80 %	1 104 €	-	-	20 %	276 €
PA 02	Haie	288		30.00 €	ml	8 640 €	CNE	80 %	6 912 €	20 %	1 728 €	-	-
PA 03	Haie haute + Bande enherbée	138		31.00 €	ml	4 278 €	AF	80 %	3 422 €	-	-	20 %	856 €
PA 04	Haie	129		30.00 €	ml	3 870 €	AF	80 %	3 096 €	-	-	20 %	774 €
PA 05	Bassin de rétention	1	emprise foncière: 3000 m²	40 000.00 €	u.	40 000 €	CNE	50 %	20 000 €	50 %	20 000 €	-	-
PA 06	Haie + Bande enherbée	331		31.00 €	ml	10 261 €	AF	80 %	8 209 €	-	-	20 %	2 052 €
PA 07	Fossé à redents	190		12.00 €	ml	2 280 €	CNE	80 %	1 824 €	20 %	456 €	-	-
PA 08	Haie	268		30.00 €	ml	8 040 €	AF	80 %	6 432 €	-	-	20 %	1 608 €
PA 09	Haie	342		30.00 €	ml	10 260 €	AF	80 %	8 208 €	-	-	20 %	2 052 €
PA 10	Haie	290		30.00 €	ml	8 700 €	CNE	80 %	6 960 €	20 %	1 740 €	-	-
PA 11	Haie + Bande enherbée	274		31.00 €	ml	8 494 €	AF	80 %	6 795 €	-	-	20 %	1 699 €
PA 12	Création de chemin	60	Emprise largeur 5 m	89.80 €	ml	5 388 €	AF	50 %	2 694 €	-	-	50 %	2 694 €
PA 13	Haie + Fossé à redents	529		42.00 €	ml	22 218 €	CNE	80 %	17 774 €	20 %	4 444 €	-	-
PA 14	Elargissement chemin existant	293	Emprise largeur 5 m	37.00 €	ml	10 841 €	AF	-	-	-	-	100 %	10 841 €
PA 15	Haie haute + Bande enherbée	669		31.00 €	ml	20 739 €	CNE	80 %	16 591 €	20 %	4 148 €	-	-
PA 16	Création de chemin	550	Emprise largeur 6 m	89.80 €	ml	49 390 €	AF	50 %	24 695 €	-	-	50 %	24 695 €
PA 17	Haie	518		30.00 €	ml	15 540 €	AF	80 %	12 432 €	-	-	20 %	3 108 €
PA 18	Haie	357		30.00 €	ml	10 710 €	AF	80 %	8 568 €	-	-	20 %	2 142 €
PA 19	Haie	195		30.00 €	ml	5 850 €	AF	80 %	4 680 €	-	-	20 %	1 170 €
PA 21	Haie + Fascine	204		68.00 €	ml	13 872 €	AF	80 %	11 098 €	-	-	20 %	2 774 €
PA 22	Haie + Fascine	564		68.00 €	ml	38 352 €	AF	80 %	30 682 €	-	-	20 %	7 670 €
PA 24	Elargissement chemin existant	935	Emprise largeur 6 m	37.00 €	ml	34 595 €	AF	-	-	-	-	100 %	34 595 €
PA 25	Création de chemin	665	Emprise largeur 6 m	89.80 €	ml	59 717 €	AF	50 %	29 859 €	-	-	50 %	29 859 €
PA 27	Haie	601		30.00 €	ml	18 030 €	CNE	80 %	14 424 €	20 %	3 606 €	-	-
PA 28	Haie	248		30.00 €	ml	7 440 €	CNE	80 %	5 952 €	20 %	1 488 €	-	-
PA 30	Haie	312		30.00 €	ml	9 360 €	AF	80 %	7 488 €	-	-	20 %	1 872 €
PA 31	Fossé à redents	1 158		12.00 €	ml	13 896 €	CD	100 %	13 896 €	-	-	-	-
PA 32	Haie	304		30.00 €	ml	9 120 €	AF	80 %	7 296 €	-	-	20 %	1 824 €
PA 34	Bassin de rétention	1	emprise foncière: 5000 m²	40 000.00 €	u.	40 000 €	CNE	50 %	20 000 €	50 %	20 000 €	-	-
PA 35	Chemin sans travaux	85		-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
PA 36	Chemin sans travaux	126		-	-	-	-	0	-	-	-	-	-

Référence travaux	TYPE DE TRAVAUX	Quantité	Observations.	Prix unit. HT	Unité	Montant H.T.	Maîtrise d'ouvrage	Répartition des financements H.T.						
								Taux %	Financement CD 62	Taux %	Financement CNE	Taux %	Financement A.F.A.F.A.F.E.	
PA 37	Création de chemin	341		89,80 €	ml	30 622 €	AF	50 %	15 311 €	-	-	-	-	15 311 €
PA 38	Remise en état de culture	570		14,00 €	ml	7 980 €	CNE	-	-	100 %	7 980 €	-	-	-
PA 39	Haie	228		30,00 €	ml	6 840 €	AF	80 %	5 472 €	-	-	20 %	-	1 368 €
PA 40	Haie	336		30,00 €	ml	10 080 €	AF	80 %	8 064 €	-	-	20 %	-	2 016 €
PA 41	Haie	77		30,00 €	ml	2 310 €	AF	80 %	1 848 €	-	-	20 %	-	462 €
PA 42	Haie à renforcer	363		30,00 €	ml	10 890 €	AF	80 %	8 712 €	-	-	20 %	-	2 178 €
PA 43	Haie	51		30,00 €	ml	1 530 €	AF	80 %	1 224 €	-	-	20 %	-	306 €
PA 44	Haie	452		30,00 €	ml	13 560 €	AF	80 %	10 848 €	-	-	20 %	-	2 712 €
PA 45	Elargissement chemin existant	632	Emprise largeur 4 m à 6 m	37,00 €	ml	23 384 €	AF	-	-	-	-	100 %	-	23 384 €
PA 46	Haie	74		30,00 €	ml	2 220 €	AF	80 %	1 776 €	-	-	20 %	-	444 €
Total général														

	Total	Subvention CD 62	Financement CNE	Financement AF
Montant HT :	603 827 €	354 346 €	65 589 €	183 892 €
Imprévu +20% :	120 765 €	70 869 €	13 118 €	36 778 €
Maîtrise d'œuvre 9% :	65 213 €	38 289 €	7 084 €	19 860 €
Montant TOTAL HT :	789 805 €	463 484 €	85 791 €	240 530 €
T.V.A. 20% :	157 961 €	92 697 €	17 158 €	48 106 €
Montant Total TTC :	947 767 €	556 181 €	102 949 €	288 637 €

M. le maire rappelle que par délibération en date du 11 Avril 2012, la commune a demandé que soit réalisé un aménagement foncier intercommunal. Il communique au conseil l'estimation du coût des travaux sur le territoire de la commune à la charge de la commune, estimé au stade de l'enquête Projet à 85 791 euros HT.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision à la prochaine séance.

2/ DEVIS

a/ Grosses réparations sur chemins communaux :

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la Société Balestra pour la réfection des chemins communaux suivants :

Chemin de Saint Léger vers Hénu : 15 845,90 € HT

Chemin d'Hénu vers Saint Léger : 5 257,65 € HT

Chemin du bois du châtelet : 2 068,00 € HT

Chemin du Fêtel : 8 173,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser par 12 voix pour et une abstention :

Chemin de Saint Léger vers Hénu : Dérasement des accotements pour 1 856,00 € HT.

Chemin d'Hénu vers Saint Léger : Dérasement des accotements pour 1 680,00 € HT.

Chemin du bois du châtelet : Dérasement des accotements pour 2 068,00 € HT.

Chemin du Fêtel : Réparation du chemin, pose d'un drain et d'un enrochement : 8 173,50 € HT

b/ Débroussailleuse :

M. le Maire présente 3 devis pour une machine Husqvarna 555RXT :

Cap'Oise : 1 131,39 € TTC.

Loxagri Lambin : 1 040,40 € TTC.

Frévent Motoculture Services : 1 299,00 € TTC.

Le devis Loxagri Lambin est retenu.

d/ Devis réfrigérateur :

M. le Maire présente 3 devis :

Réfrigérateur-Congélateur Hotpoint : 337,65 € TTC

Réfrigérateur Indesit : 379,00 € TTC

Réfrigérateur-Congélateur Samsung : 613,27 € TTC

Le réfrigérateur Indesit est retenu (fourni par Amazon)

3/ DOSSIERS EN COURS :

a/ Projet de statuts du SIVU :

M. le Maire et M. Cottin présentent à l'assemblée un compte rendu de la réunion avec les maires des communes concernées qui s'est déroulée le mercredi 8 juin en mairie. (Cf. annexe)

Une visite des bâtiments avec les maires des communes concernées étant prévue le mercredi 6 juillet, il invite les conseillers intéressés à y participer.

b/ Tirage au sort des représentants des associations :

M. le Maire rappelle que, lors de la dernière séance, il a été décidé la création d'une commission « Subventions aux Associations ». MM. Marc François, Claudine Ménard, Emilie Borowiak et Vanessa Lavillette avaient été désignés pour représenter le Conseil municipal au sein de cette commission. Il est procédé au tirage au sort de 5 représentants titulaires des associations et de 5 remplaçants en cas de désistement de titulaires :

Représentants titulaires :	Représentants remplaçants :
1/ Comité des Fêtes	6/ A portée de mains
2/ Amicale de Pêche	7/ Les Chtis Pongistes
3/ ACPG	8/ Club de l'Amitié
4/ AFR	9/ Chanteurs d'un jour
5/ Club de javelot	10/ Les Hirondelles de Pas-en-Artois

4/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Fête communale :

M. le Maire donne lecture du programme des animations prévues.

Une collation (tarte et boisson) sera servie aux participants du défilé sur présentation de coupons.

Les tours de manège gratuits seront distribués le mardi à 18h00.

b/ Implantation de nouveaux commerces :

Monsieur Fabien JONARD intervient pour signaler qu'il reçoit régulièrement des demandes de location de locaux pour l'implantation de commerces. (Fleuriste, esthéticienne, coiffeur-barbier, ...)

Il ne peut pas y répondre favorablement car il n'y a pas de proposition de locaux à louer.

Il demande s'il ne serait pas possible d'adresser un courrier aux propriétaires. Il indique également que certaines communes versent une subvention d'aide à l'installation de nouveaux commerces.

Décision à la prochaine réunion.

c/ Instauration d'une taxe communale sur la cession de terrains devenus constructibles.

Monsieur Fabien JONARD intervient pour informer de la possibilité d'instaurer d'une taxe communale sur la cession de terrains devenus constructibles. Elle est de 10% de la plus-value réalisée par le vendeur.